



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du BERNAVILLOIS

Bulletin d'infos n°6 – février 2018

L'année qui vient de s'achever a vu la réalisation d'une grande partie de l'étude diagnostic de nos réseaux. Certains travaux indispensables ont déjà été réalisés au château d'eau de Montigny les Jongleurs : le remplacement de la colonne d'exhaure (en très mauvais état) ainsi que les installations électriques qui n'étaient plus aux normes. Des compteurs ont été installés à des endroits bien déterminés sur les réseaux – la sectorisation – ainsi qu'une supervision, permettant ainsi au fontainier de suivre au plus près la consommation et de pouvoir agir rapidement en cas de surconsommation, bien souvent synonyme de fuite.

Après la restitution de cette étude dans le courant du premier semestre 2018, tous les travaux qui devront être réalisés dans les années à venir seront répertoriés avec une priorité, assurer le remplacement de l'alimentation en eau potable des communes d'Heuzecourt et Saint Acheul.

La procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du captage de Fieffes-Montrelet se poursuit. Le dossier est actuellement en instruction dans les services de l'Etat et la prochaine étape sera l'enquête publique. Après l'obtention de l'arrêté préfectoral, qui interviendra au terme de la procédure, des travaux seront indispensables et obligatoires pour répondre aux attendus de cet arrêté.

Tous les travaux déjà réalisés ou ceux qui le seront à plus ou moins long terme sont nécessaires pour assurer une distribution de l'eau potable conforme aux exigences actuelles. Ces travaux représentent des investissements importants, en conséquence, cela passe cette année encore par une légère augmentation du prix de l'eau potable. Comme je l'avais écrit l'an dernier, nous pensons qu'il vaut mieux augmenter 'progressivement' chaque année que 'massivement' une seule année.

Vous trouverez au verso de ce bulletin les tarifs qui seront appliqués en 2018.

Daniel POTRIQUIER
Président du SIEA

CONTACTS

Pour les communes de l'ex-syndicat de Bernaville (Epécamps, Beaumetz, Bernaville, Domesmont, Prouville) :

☞ **vous devez vous adresser directement à VEOLIA**

☎ 09 69 36 72 61 pour tous problèmes techniques ☎ 0810 108 801 pour tous problèmes de facturation

Pour toutes les autres communes :

Pour tous problèmes : de facturation, de demande de branchement, de fuite, etc.....

☞ **vous devez vous adresser au siège du SIEA, au 16 rue du Général Jean Crépin à BERNAVILLE**
bureau au 1^{er} étage de la mairie de Bernaville

ouvert au public : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 12 heures et le mercredi de 9 à 12 heures 30

☎ 09 70 20 00 08 📧 siea.bernavillois@laposte.net

Pour une fuite ou un problème technique, vous pouvez également vous adresser à :

- Communes de Fienvillers – Authieux – Le Meillard – Boisbergues ☞ Didier DUMONT
- Communes de Fieffes-Montrelet – Bonneville ☞ Daniel POTRIQUIER
- Communes de Berneuil – Lanches Saint Hilaire – Ribeaucourt – Gorges ☞ Alain PETIT
- Communes de Heuzecourt – Saint Acheul ☞ Jean-Michel CHIVÉ
- Commune de Montigny les Jongleurs ☞ Bernard BOUCHENEZ

qui feront le nécessaire auprès du fontainier Frédéric ROUSSEL

PAIEMENT DES FACTURES

NOUVEAU RAPPEL

Malgré de très nombreux rappels indiquant que votre paiement doit être **envoyé au Trésor Public** le syndicat reçoit encore des règlements, qu'il doit ensuite renvoyer à Doullens pour encaissement, occasionnant une perte de temps et des frais inutiles.

Merci d'adresser le règlement de votre facture au : TRESOR PUBLIC 11 avenue Foch 80600 DOULLENS

☞ vous pouvez payer votre facture par Internet (système TIPI. Toutes les références figurent sur votre facture)

☞ vous pouvez mensualiser vos paiements : faites votre demande auprès du SIEA

TARIFS 2018

Tarifs du service de l'eau et de l'assainissement fixés par délibération du 13 décembre 2017.

SERVICE DE L'EAU POTABLE

La TVA à 5.5 % s'applique sur tous les tarifs indiqués pour le service de l'eau, ainsi que sur les différentes taxes de l'Agence de l'Eau.

Toutes les communes sauf Bernaville, Epécamps, Domesmont, Beaumetz, Prouville et Montigny les Jongleurs :

- prix du m³ d'eau potable pour les particuliers : **0.99 € HT**
- prix du m³ d'eau potable pour les agriculteurs : **0.89 € HT**
- abonnement annuel des compteurs : n°1 : **23 € HT** – n°2 : **28 € HT** - n°3 : **33 € HT**
- branchement d'eau : compteur n°1 : **1 650 € HT** – compteur n°2 : **1 850 € HT** – compteur n°3 : **2 050 € HT**
- ouverture ou fermeture d'un compteur : **20 € HT**
- remplacement d'un compteur à la demande de l'abonné ou par le fait d'une négligence de l'abonné (gel, détérioration,..) : matériel facturé à prix coûtant + 2 heures de main d'œuvre

Communes de Bernaville, Epécamps, Domesmont, Beaumetz et Prouville :

- Part fixe : **12 € HT**
 - Part variable :
 - **0.785 € HT** de 1 à 120 m³
 - **0.48 € HT** au-delà de 120 m³
- Les autres parts variables du prix de l'eau sont fixées par VEOLIA

Commune de Montigny les Jongleurs :

- prix du m³ d'eau potable pour les particuliers : **1.60 € HT**
- abonnement annuel des compteurs : n°1 : **18 € HT** – n°2 : **23 € HT**
- branchement d'eau : compteur n°1 : **1 650 € HT** – compteur n°2 : **1 850 € HT** – compteur n°3 : **2 050 € HT**
- ouverture ou fermeture d'un compteur : **20 € HT**
- remplacement d'un compteur à la demande de l'abonné ou par le fait d'une négligence de l'abonné (gel, détérioration,..) : matériel facturé à prix coûtant + 2 heures de main d'œuvre

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (Communes de Fieffes-Montrelet et Bonneville) :

La TVA ne s'applique pas sur le service d'assainissement

- taxe annuelle de raccordement : **60 € TTC**
- prix du m³ d'eau 'partie assainissement' : **3.55 € TTC**
- boîte de branchement : **3 500 € TTC** (pour les constructions nouvelles)